Nations Unies ST/sg/ser.e/608



Distr. générale 30 novembre 2010 Français

Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 30 septembre 2010, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), a l'honneur de lui communiquer ci-joint des renseignements concernant l'objet spatial TanDEM-X (indicatif international 2010-030A) (voir annexe).

V.10-58162 (F) 221210 231210





Annexe

Données sur un objet spatial lancé par l'Allemagne*

TanDEM-X

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité

2010-030A

de la recherche spatiale:

Nom de l'objet spatial: TanDEM-X

Indicatif/numéro d'immatriculation

national:

D-R044

État d'immatriculation: Allemagne

Autres États de lancement: Kazakhstan, Fédération de Russie

Date et territoire ou lieu de lancement

Date de lancement: 21 juin 2010, 02 h 14 mn 08 s UTC

Territoire ou lieu de lancement: Cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan)

Principaux paramètres de l'orbite

Période nodale: 94,85 minutes
Inclinaison: 97,44 degrés
Apogée: 523 kilomètres
Périgée: 507 kilomètres

Fonction générale de l'objet spatial: Observation de la Terre à l'aide

d'un capteur radar actif

Renseignements supplémentaires donnés volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant

Allemagne

de l'objet spatial:

Lanceur:

Dnepr-1

V.10-58162

^{*} Ces renseignements ont été communiqués à l'aide du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale et mis en forme par le Secrétariat.